

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

● (1650)

La motion n° 39 autoriserait également les entreprises et les travailleurs du Canada à présenter des requêtes à notre Tribunal du commerce afin que celui-ci fasse enquête sur la politique et les pratiques américaines qui nuisent injustement aux entreprises canadiennes. Si l'enquête devait démontrer que les politiques et pratiques américaines causent effectivement une concurrence déloyale, alors notre gouvernement serait tenu de prendre les mesures voulues pour y remédier.

Le gouvernement affirme vouloir un partage égal des avantages et des responsabilités entre le Canada et les États-Unis aux termes de cet accord commercial; s'il est sincère, il voudra sûrement accepter un amendement tendant à accorder ce genre de pouvoir aux autorités canadiennes. S'il n'est pas disposé à accepter cet amendement, il se trouve à admettre qu'il est prêt à tout, même à fouler aux pieds les intérêts canadiens, pour faire adopter ce projet de loi et ratifier l'Accord commercial, quitte à laisser les États-Unis adopter des lois qui confèrent aux entreprises américaines qui exportent au Canada le pouvoir d'obliger le gouvernement américain à faire obstacle aux exportations canadiennes pour lesquelles il n'existe pas de contrepartie du côté canadien.

La motion n° 39 permettrait également au Canada de mettre en oeuvre des programmes d'adaptation pour les travailleurs et les entreprises qui seraient perturbés à la suite de l'Accord de libre-échange. Chaque fois que nous avons dit au gouvernement que s'il devait mettre en oeuvre cet accord que nous croyons néfaste au Canada, il devrait au moins mettre en place des programmes pour venir en aide aux travailleurs, entreprises et collectivités qui seront perturbés à cause de cet accord, le gouvernement a refusé en prétextant que de telles mesures n'étaient nullement nécessaires. Pourtant, la semaine dernière, les premiers ministres provinciaux ont été unanimes à dire, à l'issue de leur réunion annuelle, que le Canada devait mettre en oeuvre un programme d'adaptation à l'intention de ses travailleurs, avant que l'Accord de libre-échange n'entre en vigueur.

Même les premiers ministres provinciaux conservateurs qui sont les plus ardents défenseurs de cet accord ont réclamé ce programme d'adaptation. Ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement fédéral qui affirme que les programmes actuellement en place dans le cadre de l'assurance-chômage et du recyclage seront suffisants. A cet égard, les premiers ministres provinciaux ont manifestement raison. Même les premiers ministres provinciaux qui sont en faveur de l'Accord admettent qu'il va entraîner des bouleversements majeurs.

D'après le gouvernement, le Conseil économique a prédit la création de 250 000 emplois. Peut-être, mais sur une période de dix ans. Le Conseil confirme aussi que des dizaines de milliers de travailleurs vont être mis à pied ou finiront par perdre leur emploi s'ils ne sont pas formés pour exécuter des tâches très différentes ou tout à fait nouvelles. Une autre conséquence possible de l'Accord, c'est qu'il n'y ait pas d'autres emplois

dans des régions où de milliers de personnes travaillent actuellement.

Les premiers ministres Getty et Devine ont fait l'unanimité avec tous leurs collègues provinciaux: le gouvernement a tort de prétendre qu'un programme d'adaptation n'est pas nécessaire afin de minimiser le bouleversement, le tort et le dommage dont seront victimes des dizaines de milliers de travailleurs quand l'entente commerciale du gouvernement va entrer en vigueur. Nous tenons à ce que l'Accord et la loi habilitante permettent au Canada d'aider les travailleurs ou les sociétés touchés par l'Accord du gouvernement avec les États-Unis. Le gouvernement n'a pas expliqué à notre satisfaction pourquoi, impitoyablement et aveuglément, il refuse d'ajouter aux programmes en vigueur des mesures d'adaptation destinées à venir en aide aux travailleurs qui, même de l'avis des plus ardents défenseurs de l'Accord, vont être durement touchés et victimes de bouleversements si l'Accord entre en vigueur.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la motion n° 93 qui ajouterait à la motion n° 39 . . .

Le président suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé et il n'aura pas le temps de commenter la motion n° 93.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur les motions nos 39 et 93. Je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue de Winnipeg—Fort Garry de les avoir proposées. Tous les députés sensés voudront, j'en suis sûr, apporter au projet de loi les amendements qu'elles comportent.

En refusant de les envisager, le gouvernement montrerait qu'il n'est pas prêt à tenir tête aux États-Unis et à recourir aux mêmes moyens qu'eux dans les litiges commerciaux.

N'oublions pas que le premier ministre (M. Mulroney) a dit que cet accord commercial, aussi mauvais soit-il, avait pour but principal de garantir notre accès au marché américain. Je rappelle aux députés sa déclaration du 16 mars 1987:

La priorité des priorités, c'est que l'Accord dissipe la menace que font peser sur l'industrie canadienne les protectionnistes américains qui, par un recours abusif aux lois sur les sanctions commerciales, entravent et restreignent nos exportations. Qu'on se le tienne pour dit, l'Accord doit comporter un nouveau régime de sanctions commerciales.

Avez-vous entendu, monsieur le Président? Il a dit que l'Accord devait comporter un nouveau régime de sanctions commerciales. Le 2 avril 1987, le premier ministre a déclaré au *Wall Street Journal*:

Les lois américaines sur les sanctions commerciales ne s'appliqueront pas au Canada, un point, c'est tout.

On ne saurait être plus clair. Si on ne connaissait pas mieux le premier ministre, on pourrait croire qu'il était sincère ce jour-là.

M. Foster: Impossible.

M. Boudria: Peut-être pas, mais presque. Le premier ministre a pris un engagement envers les Canadiens. Il a dit que les lois sur les sanctions commerciales des États-Unis ne pourraient pas s'appliquer au Canada, qu'il fallait nous en protéger.